



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information d'APIRG (IIM/SG6)*(Nairobi, 31 juillet — 3 août 2023)***Point 7 : A. Propositions de recommandations à formuler par le Secrétariat de l'OACI****WP7.1 Recommandations/mesures à adopter par le Secrétariat de l'OACI***(Note présentée par le Secrétariat)***RÉSUMÉ**

La présente note de travail rappelle les orientations édictées par le Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et appelle à identifier les mesures prises par la réunion IIM/SG6 qui nécessitent l'attention du Secrétariat de l'OACI.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE (S) :

- Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)
- Rapport de la réunion APIRG/25

La présente note de travail se rapporte aux **Objectifs stratégiques : A – Sécurité, B — Capacité et Efficacité de la navigation aérienne**

1. INTRODUCTION

- 1.1 Les orientations édictées par le Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) invitent les PIRG à veiller à ce que les rapports de leurs réunions soient communiqués aux organes directeurs de l'OACI dans un format standardisé afin de leur permettre d'identifier les difficultés régionales et les difficultés naissantes. Il faut aussi rappeler que ces rapports devraient comprendre, notamment une liste des questions devant être coordonnées avec le RASG et un bref résumé des résultats des échanges y relatif.

2. ANALYSE

- 2.1. La cinquième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG (IIM/SG5) qui s'est tenue virtuellement du 26 au 29 juillet 2022 a examiné les questions liées à la résilience en cybersécurité, et souligné que pour renforcer les capacités du personnel technique des États/organisations à assurer la cybersécurité des systèmes ANS, l'OACI doit renforcer son appui aux activités de sensibilisation sur la cyberrésilience des ANS, en collaboration avec l'industrie, à travers l'organisation de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyberrésilience des systèmes ANS dans la région AFI.

- 2.2. La réunion IIM/SG5 d'APIRG a présenté à la réunion APITRG/25 un projet de conclusion sur la cyberrésilience qui a été adopté à travers la Décision 25/16 de la réunion APIRG/25 qui appelle à soutenir les activités des projets d'APIRG relatifs à la cyberrésilience dans la région AFI à travers l'organisation de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyberrésilience des systèmes ANS en collaboration avec l'industrie. La réunion a noté que la portée de cette décision nécessite la coordination avec le Secrétariat de l'OACI. Comme le montre la note de travail WP2.2 de la réunion IIM/SG6 d'APIRG, la mise en œuvre de cette décision n'est pas encore achevée.
- 2.3. La réunion IIM/SG6 a examiné, entre autres, des mesures visant à faciliter les activités régionales de planification et de mise en œuvre, la mise en œuvre du Plan de navigation aérienne AFI, la résolution des carences de navigation aérienne dans les domaines AIM, CNS et MET, l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets d'APIRG, ainsi que la mise en œuvre des éléments ASBU pour lesquels le niveau de compte rendu des États reste faible dans la région.
- 2.4. La réunion IIM/SG6 a pris des mesures afin de résoudre les problèmes et les difficultés identifiés et qui concernent la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne. Certaines de ces mesures peuvent nécessiter l'attention du Secrétariat de l'OACI et la réunion devrait par conséquent se pencher sur cette éventualité.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Rappeler à l'attention de l'APIRG la Décision 25/16 de la réunion APIRG/25 qui appelle à soutenir les activités des projets d'APIRG liées à la cyberrésilience dans la région AFI ;
- c) Identifier clairement les mesures prises par la réunion IIM/SG6 qui nécessitent l'attention du Secrétariat de l'OACI.

3.2 ***Projet de Conclusion /Décision 6/xx : Titre de la Conclusion/Décision***

Il est conclu/décidé que ;

.....

----- FIN -----